

**SUPPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION PUBLIEE PAR LOOKANDFIN FINANCE LE  
03 MARS 2022 CONCERNANT L'OFFRE DE CONTRATS DE PRETS STANDARDISES  
AVEC FACULTE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DANS LE CADRE DU  
FINANCEMENT DE BPS ESTATES SRL**

Le présent supplément a été établi par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

Par le présent supplément, LOOKANDFIN FINANCE entend modifier certains éléments visés dans sa note d'information du 03 mars 2022.

Conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement, si après avoir pris connaissance du supplément, des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre souhaitent s'en rétracter, ils peuvent le faire sans frais en notifiant leur intention en ce sens à LOOKANDFIN FINANCE par l'envoi d'un email à l'adresse [info@lookandfin.com](mailto:info@lookandfin.com) pour le lundi 4 avril 2022 à minuit au plus tard.

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).**

**29 MARS 2022**

**AVERTISSEMENTS : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement**

**A. Description de l'Offre**

La note d'information du 03 mars 2022 indiquait que l'Offre était émise sous la Condition Suspensive n° 1 de recueillir un montant minimal de 800.000 EUR. Cette condition suspensive n°1 devait être satisfaite pour le 21 mars 2022, soit le dernier jour de la période de Souscription au plus tard.

Par le présent supplément, LOOKANDFIN FINANCE entend diminuer le montant minimal à atteindre de 800.000 EUR à 400.000 EUR et étendre la période de Souscription de 2 semaines, soit jusqu'au 4 avril 2022.

La nouvelle Condition Suspensive n°1 consiste dès lors à recueillir un montant minimal de 400.000 EUR pour le 4 avril 2022 au plus tard.